

**DELIBERATIONS**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2015**

---

Délibération n° 2015 - 01/07/2015 - 24

*Convention cadre Université de Bourgogne – Rectorat  
relative à l'ESPE*

---

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

**Approuve, avec 20 voix pour (unanimité) :**

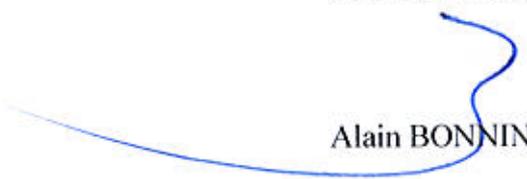
**La convention cadre Université de Bourgogne – Rectorat, relative à l'ESPE.**

Conventions approuvées en Conseil d'administration

Composante	Partenaire	Objet
ESPE	Rectorat de l'académie de Dijon	Convention cadre de partenariat ayant pour objectif d'organiser les relations et de définir les modalités de coopération entre l'académie de Dijon et l'ESPE de l'académie de Dijon.
ESPE	Rectorat de l'académie de Dijon	Convention d'application de la convention cadre de partenariat

Dijon, le 2 juillet 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement